

Berne, le 26 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

La médecine de famille doit être consolidée par un ancrage dans la Constitution fédérale

Lors de sa séance du 13 octobre dernier, le Conseil fédéral s'est penché pour la première fois sur l'initiative populaire déposée le 1^{er} avril 2010 avec plus de 200'000 signatures. Il a pris la décision de principe d'élaborer un contre-projet direct et de l'opposer à l'initiative.

Du point de vue du comité d'initiative, cette décision préalable est un signal positif dans la mesure où le Conseil fédéral reconnaît ainsi explicitement qu'il y a lieu **d'intervenir de toute urgence dans le domaine de la médecine de famille et que les médecins de famille ont présentement et durablement besoin de soutien**. Dans cette optique, le Conseil fédéral a décidé d'entreprendre des mesures réalisables à court terme en faveur des médecins de famille.

Le comité d'initiative acceptera l'offre de participer à de nouvelles discussions en gardant toutes les options ouvertes, notamment le maintien de l'initiative.

Pour tout renseignement complémentaire:

Prof. Dr méd. Peter Tschudi, président du comité d'initiative, tél. 079 232 74 08

Dr méd. François Héritier, vice-président Médecins de famille Suisse, tél. 079 280 09 89

Bernhard Stricker, chargé de communication de l'initiative populaire, tél. 079 318 40 23

Autres informations sous www.oamf.ch